

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR
BEAUCE-CENTRE

Le 23 février 2026, à 18h51, se tient une séance extraordinaire du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents messieurs les conseillers Richard Doyon, Éric Bélanger, Jérôme Bélanger et Xavier Bouhy, ainsi que mesdames les conseillères Dominique Cliche et Dany Plante formant quorum sous la présidence de monsieur Jonathan V. Bolduc, Maire.

Assiste également, madame Carole-Anne Jacques, directrice générale et greffière-trésorière.

La secrétaire de l'assemblée est madame Carole-Anne Jacques.

La présente séance extraordinaire a été convoquée par madame Carole-Anne Jacques, directrice générale/greffière trésorière pour les sujets suivants seulement :

1. Adoption de l'avis de convocation **(R)**
2. Adoption de l'ordre du jour **(R)**
3. Engagement financier – Programme d'entente en patrimoine (PEP) - Volet 4.2 ; Restauration du presbytère de Saint-Victor **(R)**
4. Adoption du procès-verbal de correction du règlement 288-2026 décrétant un emprunt maximal de 1 132 500\$ pour l'acquisition de plusieurs lots sur le territoire de la municipalité **(R)**
5. Période de questions et commentaires. **(I)**
6. Levée de la séance **(R)**

2026-02-032

ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Proposé par Madame Dominique Cliche,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, qu'ils reconnaissent avoir reçu l'avis spécial de convocation et approuvent le moyen de signification de l'avis comme s'il avait été fait conformément au Code municipal.

ADOPTÉE

2026-02-033

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Monsieur Éric Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel quel.

ADOPTÉE

5353

2026-02-034

ENGAGEMENT FINANCIER – PROGRAMME D’ENTENTE EN PATRIMOINE (PEP) – VOLET 4.2 RESTAURATION DU PRESBYTÈRE DE SAINT-VICTOR

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Victor a déposé une demande d’aide financière dans le cadre du Programme d’entente en patrimoine (PEP), volet 4.2, visant la restauration du presbytère;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été acceptée et qu’une contribution municipale est exigée pour permettre la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT QUE la part financière de la Municipalité représente 50 % du coût total des travaux admissibles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Dany Plante et résolu à l’unanimité que la Municipalité de Saint-Victor s’engage à verser une contribution financière au montant de **212 500 \$**, représentant **50 % des travaux de restauration du presbytère**, dans le cadre du Programme d’entente en patrimoine (PEP), volet 4.2.

Il est également résolu d’autoriser la direction générale à signer tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2026-02-035

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DU RÈGLEMENT 288-2026 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT MAXIMAL DE 1 132 500\$ POUR L’ACQUISITION DE PLUSIEURS LOTS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

Proposé par Monsieur Éric Bélanger,

Et résolu à l’unanimité des membres du Conseil, que le procès-verbal de correction du règlement 288-2026 décrétant un emprunt maximal de 1 132 500\$ pour l’acquisition de plusieurs lots sur le territoire de la municipalité, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

QUESTIONS ET COMMENTAIRES

Une période de questions a été réservée pour le public. Aucune question n’a été reçue.

2026-02-036

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Proposé par Monsieur Jérôme Bélanger,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil,
que la présente séance soit levée à 18h54.

ADOPTÉE

Jonathan V. Bolduc
Maire

Carole-Anne Jacques
Directrice générale
/Greffière-trésorière